

C A R A C T É R I S T I Q U E S D U C O N T R A T
D ' E N T R E P O S A G E C O N C L U
À C O M P T E R D U 1 ^E R A V R I L 2 0 2 3

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
1 [REDACTED]	4
[REDACTED]	
[REDACTED]	
[REDACTED]	
[REDACTED]	
[REDACTED]	
2 ANALYSE DE L'IMPACT SUR LES PLANS D'APPROVISIONNEMENT 2022-2023 ET 2023-2024	9
2.1 Hypothèses de prix	9
2.2 Impact sur les plans d'approvisionnement	10
3 CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT D'ENTREPOSAGE RETENU	14
CONCLUSION	15
ANNEXE 1 : [REDACTED]	
ANNEXE 2 : CONTRAT ENBRIDGE GAS	

INTRODUCTION

1 Dans la décision D-2022-123 (paragr. 124), la Régie de l'énergie (la Régie) a approuvé les
2 caractéristiques du contrat d'entreposage à retenir pour le remplacement du contrat LST116. La
3 Régie demandait également à Énergir, s.e.c. (Énergir) de lui démontrer que l'offre retenue lors
4 du remplacement est la plus avantageuse d'un point de vue économique.

5 La Régie énonçait spécifiquement :

6 « [125] **Afin de démontrer que la ou les offres retenues s'avèrent les plus avantageuses pour**
7 **la clientèle, la Régie demande à Énergir de déposer, dans le cadre du prochain dossier**
8 **tarifaire et à la suite de la conclusion du ou des contrats d'entreposage, les analyses**
9 **d'impact sur le plan d'approvisionnement dans le même format et la même teneur que les**
10 **tableaux de la pièce confidentielle B-0207. »**

11 Un appel d'offres a été lancé le 28 novembre 2022 pour combler les besoins d'Énergir,
12 conformément aux caractéristiques approuvées par la Régie :

- 13 • Espace d'entreposage : aucun volume minimal;
- 14 • Capacité de retrait : minimale de 470 10³m³/jour pendant la période ferme de retrait, peu
15 importe le niveau d'inventaire;
- 16 • Fenêtres de nominations : NAESB et STS ou seulement NAESB;
- 17 • Point de livraison/réception : Dawn;
- 18 • Durée visée : de 1 à 3 ans; et
- 19 • Prix : soumission la plus avantageuse qui répondra aux critères d'Énergir.

20 Le présent document présente la description des offres reçues, les hypothèses requises par la
21 Régie quant aux prix du gaz naturel et de revente du transport FTLH et, finalement, la
22 démonstration que l'offre retenue est la plus avantageuse pour la clientèle.

1



La section 1 est déposée sous pli confidentiel.

La section 1 est déposée sous pli confidentiel.

La section 1 est déposée sous pli confidentiel.

La section 1 est déposée sous pli confidentiel.

La section 1 est déposée sous pli confidentiel.

2 ANALYSE DE L'IMPACT SUR LES PLANS D'APPROVISIONNEMENT 2022-2023 ET 2023-2024

1 Énergir a procédé à l'analyse de l'impact du nouveau contrat d'entreposage sur l'année 1 de la
2 Cause tarifaire 2022-2023, soit la dernière année examinée par la Régie. Il s'agit de la même
3 démarche suivie lors du remplacement des capacités d'entreposage présenté dans les causes
4 tarifaires précédentes. Afin de tenir compte de la décision D-2022-123 (paragr. 125) de la Régie,
5 Énergir a également procédé à une seconde analyse pour tenir compte de l'impact des offres sur
6 le plan d'approvisionnement 2023-2024.

7 Pour son analyse, Énergir a évalué les options avec des hypothèses de prix pour l'année
8 2023-2024. Ainsi, toutes les analyses ont été réalisées avec l'année 1 du plan de la
9 Cause tarifaire 2022-2023 ou l'année 1 du plan de la Cause tarifaire 2023-2024, mais en utilisant
10 les prix en vigueur au moment de l'analyse, tout comme ce fut le cas lors du remplacement des
11 capacités d'entreposage présenté à la Cause tarifaire 2022-2023.

12 Comme le contrat retenu a une durée d'un an seulement, Énergir a fait l'évaluation seulement
13 sur un an.

2.1 HYPOTHÈSES DE PRIX

14 Énergir a comparé les options d'entreposage en considérant les hypothèses de prix de fourniture
15 et de vente de FTLH non utilisé en date de décembre 2022.

16 Les prix de fourniture à Empress et à Dawn prévus sont présentés au tableau suivant.

Tableau 6
Hypothèses de prix de la fourniture 2023-2024 (¢/m³)

	Octobre	Nov.-mars	Avr.-sept.	Année
Prix à Empress	13,01	17,13	13,18	14,81
Prix à Dawn	15,92	20,28	16,28	17,92

- 1 Pour le FTLH non utilisé, l'écart de prix entre Empress et Dawn peut être utilisé. En fonction des
- 2 prix du tableau 6, le tableau 7 en présente le résultat :

Tableau 7
Prix du FTLH non utilisé

	2023-2024
(\$/GJ)	0,82
(¢/m ³)	3,11

2.2 IMPACT SUR LES PLANS D'APPROVISIONNEMENT

- 3 Le tableau 8 présente l'impact des offres sur le plan d'approvisionnement 2022-2023, tandis que
- 4 le tableau 9 présente l'impact sur le plan d'approvisionnement 2023-2024.

Tableau 8

Le tableau 8 est déposé sous pli confidentiel.

Tableau 9

Le tableau 9 est déposé sous pli confidentiel.

- 1 Les résultats démontrent que l'offre de [REDACTED] permet des économies moyennes de [REDACTED] selon
- 2 les hypothèses de prix utilisées. En raison des économies générées, Énergir optimisera
- 3 davantage les contrats d'entreposage en les ordonnant sur les fenêtres de nominations

- 1 *Intraday* comme cette offre permet seulement les fenêtres NAESB. Énergir a donc accepté cette
- 2 offre et le contrat fut signé le 28 mars 2023.

- 3 Comme le contrat d'entreposage a seulement une durée d'un an, Énergir ne produira pas les
- 4 analyses de l'impact financier de l'offre retenue pour les années 2024-2025 et 2025-2026 du plan
- 5 d'approvisionnement¹.

¹ R-4119-2020, D-2020-145, paragr. 212.

3 CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT D'ENTREPOSAGE RETENU

1 Énergir a retenu l'offre de [REDACTED], dont les caractéristiques détaillées sont les suivantes :

- 2 • Nom : [REDACTED];
- 3 • Capacité d'entreposage : 58,7 10⁶m³;
- 4 • Capacité d'injection :
 - 5 - Maximale : 693,2 10³m³/jour (soit un ratio de 1,2 % à la capacité d'entreposage);
 - 6 - Si l'inventaire est supérieur à 75 % de l'inventaire total : 470,0 10³m³/jour (soit un
 - 7 ratio de 0,8 % à la capacité d'entreposage);
- 8 • Capacité de retrait :
 - 9 - Maximale : 940,0 10³m³/jour (soit un ratio de 1,2 % à la capacité d'entreposage);
 - 10 - Si l'inventaire est inférieur à 30 % de l'inventaire total : 598,0 10³m³/jour (soit un
 - 11 ratio de 1,0 % à la capacité d'entreposage);
 - 12 - Si l'inventaire est inférieur à 15 % de l'inventaire total : 470,0 10³m³/jour (soit un
 - 13 ratio de 0,8 % à la capacité d'entreposage);
- 14 • Fenêtres de nominations : NAESB;
- 15 • Point de livraison/réception : Dawn;
- 16 • Durée : du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 (1 an);
- 17 • Injection ferme : du 1^{er} avril au 31 octobre;
- 18 • Retrait ferme : du 1^{er} novembre au 31 mars;
- 19 • Prix : [REDACTED]

20 Le contrat convenu, effectif au 1^{er} avril 2023, est présenté sous pli confidentiel à l'annexe 1.

21 Énergir a aussi convenu d'un nouveau contrat *Aggregated Storage Nomination* pour les contrats
22 LST133 et le LST151. Le contrat convenu ASN007 avec Enbridge Gas, effectif au 1^{er} avril 2023,
23 est présenté sous pli confidentiel à l'annexe 2.

CONCLUSION

1 **Énergir demande à la Régie de :**

- 2 • **prendre acte du dépôt des hypothèses et des analyses des impacts des**
- 3 **soumissions reçues sur le plan d’approvisionnement et de la démonstration que le**
- 4 **contrat d’entreposage conclu à compter du 1^{er} avril 2023 est le plus avantageux**
- 5 **quant aux coûts et à la sécurité d’approvisionnement et de s’en déclarer satisfaite;**

- 6 • **autoriser que l’impact associé au contrat d’entreposage conclu à compter du**
- 7 **1^{er} avril 2023 soit constaté dans le compte de frais reportés de trop-perçu/manque**
- 8 **à gagner du service d’équilibrage au Rapport annuel 2023, ainsi que dans les tarifs**
- 9 **de 2023-2024; et**

- 10 • **interdire la divulgation, la publication et la diffusion des informations déposées**
- 11 **sous pli confidentiel.**

ANNEXE 1 : 

L'annexe 1 est déposée sous pli confidentiel

ANNEXE 2 : CONTRAT ENBRIDGE GAS

L'annexe 2 est déposée sous pli confidentiel